

MAIRIE
LE THEIL DE BRETAGNE

Tél. 02.99.47.74.07
Mail : mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

Roche aux Fées Communauté. Convention constitutive de groupement de commande pour vérifications réglementaires des bâtiments (installations électriques, gaz, cuisson...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, 5 abstentions, décide d'adhérer au principe de partenariat avec Roche aux Fées communauté et les communes qui souhaiteront participer.

Finances. Vote des subventions 2020 aux associations.

Le Conseil Municipal, après vote : 1 voix pour augmentation de 2% et 16 voix pour augmentation de 1.5%, décide à la majorité de revaloriser de 1.5 % les subventions et compte-tenu des demandes reçues en mairie, décide d'accorder pour 2020 aux associations les subventions suivantes :

Ass. Anciens Combattants - Le Theil de Bretagne	256,00 €
Ass. Club de la Joie - Le Theil de Bretagne	613,00 €
Amicale Ecole Publique - Le Theil	441,00 €
Ass. APEL (RPI Coësmes-Le Theil)	441,00 €
Ass. La Gaule Theillaise	197,00 €
Ass. Atelier Floral - Le Theil de Bretagne	197,00 €
Ass. Chemins et randonnées Retiers-LeTheil	197,00 €
Ecole Publique - Le Theil (voyage/sorties)	1 734,90 €
Ecole Sainte-Marie - Le Theil (voyage/sorties RPI)	1 596,00 €
Ass. Essé - Le Theil Football Club	763,60 €
Ass. A Fonds la Gym - Le Theil de Bretagne	570,40 €
Ecole Publique - Le Theil (déplacements)	800,00 €
Ass.Crocq Vacances à Retiers	13 649,73 €
Ass. Espace jeunes à Retiers	2 923,91 €
Ass. Cycliste du Pays de la Roche aux Fées	69,00 €
Ass.La Prévention Routière	69,00 €
Ass.Aide au Dévelop.du Burkina-Faso à Retiers	69,00 €
Ass.L'outil en main du Pays de la Roche aux Fées	110,40 €
Ass. Union Cycliste de Retiers	239,20 €
Ass. Club de Judo de Retiers	92,00 €
Ass.Retiers Pays Roche aux Fées Hand Ball	368,00 €
Ass. AMR - Musculation restérienne	128,80 €
Ass. Jogging Club de Retiers	92,00 €
Ass. Tennis Club de Retiers-Martigné	73,60 €
Ass. Les Jongleurs GYM - La Guerche	18,40 €
Ass. Les Fées grimpent - Coësmes	202,40 €
Lycée JMLamennais Asso.Culture and Co-Retiers	1 062,60 €
Lycée Saint-Yves - Bain de Bretagne	161,00 €
Maison Familiale Rurale de Montauban de Bretagne	32,20 €
BTP - CFA Loire-Atlantique	32,20 €
Ass. FNATH - La Guerche de Bretagne	69,00 €
Ass. Soins palliatifs - Bain de Bretagne	69,00 €
Ass. ADOT Ille et Vilaine	69,00 €
Ass. Secours Catholique de Retiers	69,00 €
Ass. Alcool Assistance La Croix d'Or, Piré/Seiche	69,00 €
Ass. Rêves de clowns	69,00 €
Ass. Handicap Services 35	69,00 €

.../...

PUP Garnier : proposition modification pour demande de versement du solde.

Mme Boué, intéressée, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des participations demandées compte-tenu des travaux qui ne pourront être réalisés (extension de l'école publique : -5 454 €) et du devis accepté pour les travaux urbains et paysagers sur le domaine public s'élevant à 6 021.29 € (- 3 802.71 € par rapport à l'estimatif), soit un nouveau montant total de 16 626.90 € au lieu de 25 883.61 € et propose aux Consorts Garnier de modifier par avenant n° 1 le montant et les modalités de versement (2 versements au lieu de 3).

Urbanisme. Examen des scénarios pour la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial ou d'une taxe d'aménagement sectorielle pour le lotissement de M. et Mme Marc Aubin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) décide d'appliquer une Taxe d'Aménagement avec un taux sectorisé sur les parcelles cadastrées section ZN n° 288 et n° 289 à la Huberdière, située en zone 1AUE au PLU et à la majorité fixe à 4.5 % le taux de la taxe d'aménagement applicable à ces parcelles.

Réserve foncière : projet d'acquisition du terrain de M. Jean Haslé aux Croisettes, point sur le dossier après rendez-vous avec l'avocat. Honoraires pour intervention du Cabinet Coudray.

Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu le 6 février en mairie avec Maître Romain Thomé, avocat au Cabinet Coudray de Rennes, et rend compte aux Membres présents des démarches à venir envisagées par Maître Thomé pour que la Commune puisse acquérir la parcelle envisagée. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les honoraires présentés s'élevant à 1 782.50 € ht.

Urbanisme. Droit de Préemption Urbain : Examen de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner concernant :

- un bien situé 16 rue A. de Léon des Ormeaux : le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) de ne pas exercer son droit de préemption.
- un bien situé 12 rue Amiral Ducrest : le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.

Demande par la Société ASMR Thermolaquage d'une participation financière de la commune pour implantation d'un poteau d'incendie.

Mme Forestier, intéressée, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 50 % du coût de la fourniture et pose du poteau d'incendie soit la somme à régler s'élevant à 795 € ht, (954 € ttc) selon le devis établi par Véolia.

Examen de la demande de M. et Mme Gendreau de modification des limites de leur propriété avec la Commune au Square du Verger.

M. Gendreau, intéressé, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) décide de proposer à M. et Mme Gendreau la cession au prix de 75 € ht le m², soit 90 € ttc, du terrain formant une bande de 1.60 m de large sur 30 m le long (soit 48 m² environ) pris sur le Square du Verger pour leur permettre en agrandissant leur propriété de procéder ainsi sur ce terrain à des plantations ; frais de bornage et de notaire à charge des demandeurs ; et décide en cas de refus à cette proposition, que la Commune réalisera sur le terrain communal, en limite de propriété, une clôture en grillage pour sécuriser l'aire de jeux du Square du Verger.

Demande de l'Association des Anciens Combattants de participation financière de la Commune pour l'acquisition d'un drapeau pour les Combattants de la guerre 1914-1918.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise ALPHA-B de Cairon (14610), s'élevant à 850 € ttc pour la réalisation d'un drapeau brodé « Combattants 1914-1918 » au nom de l'association locale des Anciens Combattants, déduction sera faite si elle est accordée de l'aide financière sollicitée près du Service départemental d'Ille et Vilaine de l'ONAC.